



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2022 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme

N° de résolution  
ou annotatif

Sont présents : MM. Marcel Mainville  
Normand Poirier

MMES Josette Dupuis  
Michèle Fournier  
Nancy Cloutier  
Josée Boulay

Était également présente madame Léona Francoeur directrice générale par intérim.

#### **Ouverture de la séance**

Son honneur le maire monsieur Pierre Martin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 207-08-2022

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous présents à la salle des délibérations le 22 août 2022, à 19h00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

- 1- Avis disciplinaire
- 2- Soumission pavage (asphalte) hôtel de ville PRABAM
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1-Résolution # 208-08-2022

#### Avis disciplinaire

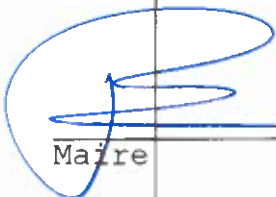
CONSIDERANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de l'avis disciplinaire préparé à l'attention de l'employé # 04-0001;

CONSIDÉRANT QUE discussion s'est faite concernant les motifs justifiant la suspension de l'employé # 04-0001 pour une durée de 5 jours;

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la transmission de cet avis disciplinaire a l'employé #04-0001

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Maire

  
Greffière-trésorière



2-Resolution # 209-08-2000

Soumission pavage (asphalte) hôtel de ville PRAPAM

N° de résolution  
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE JOSEE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la soumission présentée par Eurovia pour le pavage du stationnement de l'hôtel de ville au coût de 22 913.37 \$. Ces travaux étant admissibles dans le cadre du programme PRABAM feront partie du rapport final pour remboursement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la présente séance est levée à 19h05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Pierre Martin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
Maire

  
Greffière-trésorière